

GE_GERICHTE 4A_74/2021 vom 30. April 2021

GE Cour de justice, 2021-04-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_74_2021

FR: GE_GERICHTE 4A_74/2021 du 30 avril 2021

IT: GE_GERICHTE 4A_74/2021 del 30 aprile 2021

Regeste

Résumé: MODIFICATION UNILATERALE DU REGLEMENT DE MAISON

L'adaptation du règlement de maison constitue une modification unilatérale du contrat au sens de l'art. 269d al. 3 CO, la nouvelle réglementation renforçant le cadre dans lequel la pratique de la musique est autorisée. Les modifications unilatérales du contrat peuvent être soumises au contrôle du juge quant à leur caractère abusif ou non, conformément à l'art. 2 CC.

Volltext

Résumé: MODIFICATION UNILATERALE DU REGLEMENT DE MAISON

L'adaptation du règlement de maison constitue une modification unilatérale du contrat au sens de l'art. 269d al. 3 CO, la nouvelle réglementation renforçant le cadre dans lequel la pratique de la musique est autorisée. Les modifications unilatérales du contrat peuvent être soumises au contrôle du juge quant à leur caractère abusif ou non, conformément à l'art. 2 CC.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;MODIFICATION(EN GÉNÉRAL)

Normes: Normes: CO.269d; CO.270b

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.